

Rapport annuel 2010 de la Commission de la mobilité (CoMob)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La Commission de la mobilité a été créée en mai 2008. Christian Antonucci, Olivier Bébox, Monique Morrison, Isabelle Neuhaus Alghisi, Jean-Claude Botteron et Cédric Decrauzat ont été élus par le Conseil communal. August Hangartner préside la commission.

La commission est chargée de rédiger un rapport annuel. Un premier rapport a été présenté au CC le 24 juin 2009.

La commission s'est réunie une première fois en novembre 2010 pour définir les grandes lignes du rapport 2010. Puis Isabelle Neuhaus Alghisi et le soussigné ont établi le présent document que la commission a ensuite approuvé mi-février 2011. Nous avons aussi posé des questions à la Municipalité qui nous a répondu par écrit. Nous la remercions sincèrement.

Ce rapport couvre la période allant de juin 2009 à fin mars 2011. L'annexe présente tous les dossiers et interventions depuis 2005 avec l'état et nos commentaires.

Aperçu des interventions touchant la mobilité

Depuis juin 2009, le Conseil Communal (CC) a traité les interventions suivantes touchant la mobilité:

- PA 5/2009 : Pont du talent.
- PA 6/2009 : Eclairage du chemin du Talent.
- Vœux #1 et 2 de la commission de gestion (ComGest) 2009, concernant les zones 30km/h et la politique des places de parcs.
- PA 5/2010 et PA 7/2011: Traversées d'Echallens.
- Vœux #1 et 5 de la ComGest 2010, concernant les cadences du LEB et la politique de salage et de déneigement.
- PA 10/2010 : Eclairage du Clos du Pépinière et du sentier des limaces.
- Pétition et PA 3/2011 : Sécurité des patrouilleuses et des élèves.

Sujets traités par la Commission de la mobilité

Traversées d'Echallens (PA 5/2009, PA 5/2010, PA 7/2011)

Une délégation de la CoMob a pu participer au comité de pilotage concernant les traversées d'Echallens, entre octobre 2009 et janvier 2010. Le crédit de CHF 5.4 millions pour la 1^{ère} étape, c'est-à-dire la réfection de la voirie de la route d'Yverdon, de ses axes latéraux ainsi que la création d'un giratoire vers le café du Cheval-Blanc a été accepté par le Conseil. La mise en œuvre des travaux a été retardée d'une année en raison de l'opposition d'une entreprise soumissionnaire. Heureusement, le deuxième appel n'a pas suscité de recours, les travaux ont donc pu commencer au début d'avril 2011.

Sécurité des patrouilleuses (Pétition patrouilleuses et PA 3/2011)

Les patrouilleuses ont demandé des mesures de sécurité et de prévention (pose de feux lumineux et de banderoles « TCS »). La demande a été appuyée par la CoMob puis par le Conseil communal; elle a débouché sur le préavis 3/2011 qui a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal lors de la séance du 20 janvier 2011.

Les thèmes que la CoMob souhaite voir avancer

Zones 30 km/h

Les aménagements des 4 zones à 30km/h ont été accomplis, conformément au préavis voté. La CoMob souhaite que ces zones soient aménagées de manière à inciter plus fortement les automobilistes à lever le pied. En outre, la pose d'un appareil mobile mesurant la vitesse dans ces zones est encouragée. Le budget de son achat a été accepté par le CC du 16.12.2010.

P+R (parking relais)

Le transport multimodal désigne l'utilisation de plusieurs moyens de transports facilitant les déplacements de la population en améliorant le bilan environnemental. Dans notre région, l'utilisation de la voiture puis du LEB est une combinaison qui mérite réflexion. La CoMob encourage la Municipalité à développer des zones P+R sur les places de stationnement existantes (Court-Champ et place du Pont). Elle souhaite également que les zones de stationnement pour les deux roues soient améliorées.

Circulation interne

Les différents comptages qui ont été effectués ces trois dernières années laissent apparaître un flux de circulation interne très important. La CoMob aimerait inciter la population à effectuer ses déplacements à pied ou à vélo dans la mesure du possible.

Elle souhaite aussi qu'une réflexion soit conduite pour aménager le centre du bourg en zone de rencontre. Pour rappel, dans une zone de rencontre, les piétons ne sont pas tenus de marcher sur un trottoir, les cyclistes peuvent rouler à double sens et les véhicules à moteur circulent à 20 km/h au maximum.

Chemins piétonniers

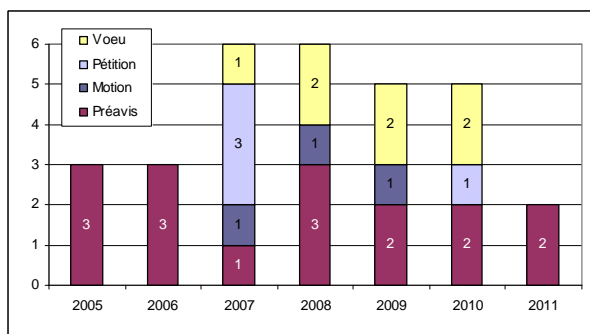
La Commission de gestion et le groupe de travail d'Echallens21 « mobilité douce » souhaitent la mise en valeur des chemins piétonniers existants, voire la création de nouvelles voies, éloignées des axes routiers. En collaboration avec le STI, le groupe de travail Echallens21 a accompli un travail de recensement des tronçons existants. L'éclairage public au Chemin des Limaces a été installé (LED !). Quant à celui au Clos de la Pépinière, la Municipalité voudrait attendre les conclusions du concept « Eclairage à Echallens ». Il reste encore un travail important à faire pour établir un véritable « plan directeur » des voies piétonnières et pour la mise en valeur de celles-ci.

Quelques chiffres

Intervention par type

On constate environ une demi-douzaine d'interventions par an concernant la mobilité.

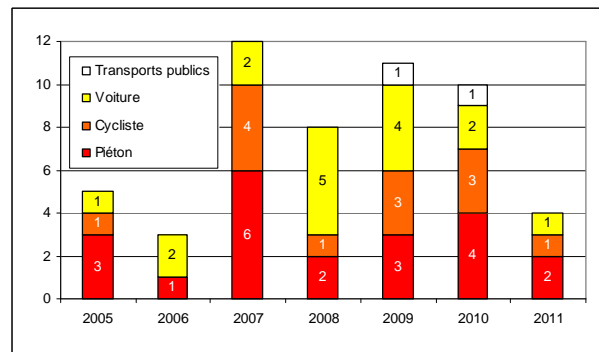
De 2005 à fin mars 2011, 30 interventions ont eu lieu, majoritairement au travers de préavis (16). Trois motions et quatre pétitions ont été soumises. Les vœux de la commission de gestion (7) touchent de plus en plus la mobilité.



Evolution des interventions par cible

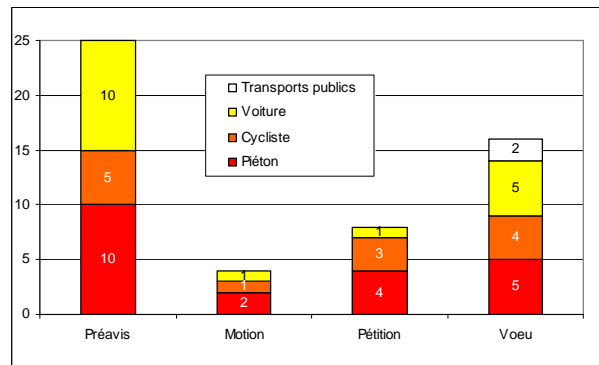
La majorité d'interventions touche les acteurs les plus vulnérables, à savoir les piétons et les cyclistes. La voiture est aussi concernée (parking, 30km/h, etc.) depuis 2005, tandis que l'intérêt pour les transports publics se montre qu'à partir de 2009.

A noter qu'une intervention peut concerner plusieurs cibles. Par exemple, les « 30km/h » touchent aussi bien les piétons que les cyclistes et les voitures.



Intervention par cible

Les préavis concernent majoritairement les piétons et la voiture, puis les cyclistes. Les motions et les pétitions demandent principalement une amélioration pour les piétons et les cyclistes, tandis que les vœux concernent tous les modes de transport.



Conclusions

La CoMob a été constituée pour réfléchir aux questions liées à tous les aspects qui touchent à la mobilité, qu'elle soit douce ou non. Nous pensons que depuis trop longtemps notre société a développé ses agglomérations, ses activités sociales et professionnelles en intégrant la voiture comme mode de déplacement unique et indiscutable. Il est temps de remettre en valeur les autres modes de déplacement.

Nous sommes conscients qu'un changement d'habitudes et une prise de conscience nécessitent du temps. Cela passe non seulement par des mesures concrètes mais il appartient également à l'Autorité de communiquer clairement les ambitions qu'elle a pour ses administrés.

Nous remercions la Municipalité pour son engagement dans cette direction.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de ce rapport.

Au nom de la Commission,
le rapporteur

August Hangartner